

# CONSEIL MUNICIPAL DE VERGISSON

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de S&L

## Séance ordinaire du 07 Février 2012 à 19 h 30

*Président : Mr Roger LASSARAT*

*Étaient présents : Mrs et Mmes REY, DACHER, BARRAUD, GASSELIN, COLPART, MEUNIER, CARRETTE*

*Excusé(s) : BROCHETTE*

*Secrétaire de séance : Mme MEUNIER G.*

- Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, le Maire aborde l'ordre du jour

---

### **I. COMPTABILITE / report des crédits**

Le conseil municipal décide de reporter les crédits du budget 2011 pour 2012 (dans l'attente du vote du budget) à hauteur de :

- 100% des crédits de fonctionnement
- 25 % des crédits d'investissement

### **II. TRAVAUX DU BATIMENT DE LA PETITE ECOLE / devis pour travaux complémentaire pour la reconstruction du mur du studio**

Présentation du devis complémentaire de reconstruction du mur du studio à la Petite école. La reconstruction est en pierre et s'élève à 9306.60 euros H.T.

Quant à l'avancement des travaux, certains seront arrêtés en raison des conditions climatiques.

Une source a été détectée dans la cour, elle sera utilisée pour l'arrosage des plantes du quartier par le comité floral, avec la pose d'un compteur.

Une proposition de nom pour le bâtiment de la Petite école a été faite : la Buissonnière.

### **III. BUDGET PRIMITIF 2012 / Investissement**

#### 1/ Programme à définir

- aménagement de la place de l'église : une enveloppe maximum de 400 000 euros a été fixée incluant toutes les prestations nécessaires ainsi que les honoraires du bureau d'études. La commission informe le conseil qu'à la suite de l'appel d'offres, 9 bureaux d'études ont répondu et 4 ont été retenus pour une réunion d'entretien avec présentation d'un cahier des charges.

- Sonneries de cloches : une réflexion a été menée sur présentation d'un devis pour l'installation d'un synthétiseur de sonneries de cloches pour ramener le vrai langage des cloches dans la vie des villageois ; ce projet a reçu l'approbation du conseil municipal pour une étude plus approfondie.

## 2/ Voirie

Présentation de devis établis pour la réfection et élargissement de la route de la sablière et du chemin des rois /

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - sans élargissement | 49 384.80 euros TTC |
| - avec élargissement | 62 053.26 euros TTC |

Devis mis en réflexion.

## **IV. QUESTIONS DIVERSES**

### 1/ Auberge des Deux roches

Monsieur le Maire informe que suite à un entretien qu'il a eu avec les restaurateurs de l'auberge, ceux-ci souhaitent résilier leur bail ; le conseil municipal accepte une résiliation amiable et la propose sous certaines conditions :

- paiement des loyers jusqu'en Décembre 2012 sauf reprise des locaux par des nouveaux locataires
- versement d'une indemnité au titre d'un départ anticipé de 2000 euros.

### 2/ Fleurissement

Relatif à l'obtention de la fleur du village, une inauguration serait proposée pour le 13 avril prochain (date à confirmer).

D'autre part, un courrier de remerciements est adressé par le comité floral pour l'aide financière apportée et la mise à disposition des employés communaux.

### 3/ Ecole

Faisant suite à plusieurs doléances émises par l'instituteur de Vergisson :

- la lettre E du panneau indiquant ECOLE, est en cours de remise en état
- une cloche pour la sonnerie de l'école est à installer
- le porte drapeau placé trop haut, sera déplacé

### 4/ Voirie

En fin de période de gel important, des barrières de dégel seront installées pour les véhicules lourds sur certains accès afin de préserver les routes communales ; les arrêtés seront affichés aux panneaux d'affichage.

## 5/ Stages et formations des employés communaux

Faisant suite à la baisse de cotisations à destination du CNFPT (organisme chargé des stages et perfectionnement des employés territoriaux), celui-ci sollicite les communes pour qu'elles demandent au gouvernement de renoncer à cette baisse qui engendrent également et entre autre une baisse des stages à proposer.

Après réflexion, le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer.

La séance est levée à 23 heures 20